



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal **Séance du 21/12/2017**

L'an 2017 et le 21 Décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

Présents : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, MM : BAUDU Jérôme, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick..

Excusés : COUDRAIS Marie-Laure donne pouvoir à PABOEUF Patrick, BURET Sylvain donne pouvoir à FONTAINE Nicolas, LEDUC Eric donne pouvoir à LACOSTE Tatiana.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- En exercice : 11

Date de la convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 04/01/2018

Secrétaire de séance : LEBRETON Angéli.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ECOLE PUBLIQUE BAIN DE BRETAGNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2016-2017

M. le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de M. le Maire de Bain de Bretagne sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique pour l'année 2016-2017.

Après délibération, le Conseil décide de verser la somme de 4 069.93 € pour 5 élèves scolarisés, donc 2 scolarisés en janvier 2017 (6 mois sur 10) $((969.03 \text{ €} * 3) + ((969.03 / 10 * 6) * 2))$.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ENQUETE PUBLIQUE - INSTALLATION CLASSEE LA ROBINAIS

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'enregistrements de l'installation classée pour la protection de l'environnement du GAEC COUDRAIS au lieu-dit la Robinais concernant la restructuration des élevages de porcs et de vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage.

L'enquête publique est ouverte du 27 novembre au 26 décembre 2017 et consultable en mairie.

Après délibération, le conseil n'émet aucune opposition à cette demande.

OBJET DE LA DELIBERATION :

URBANISME - VENTE TERRAINS - LA BROUARDAIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal lors du bornage de la propriété de M. Olivier Jean-Baptiste à la Brouardais pour une vente de terrains au GAEC Foulvandier, représenté par M. Lebreton Angéli, il a été constaté que le tracé du chemin rural n°106 bordant les terrains ne correspondent pas à celui du cadastre.

Propositions de régularisation :

- Vente - Achat entre M. Olivier Jean Baptiste et la commune :
 - > parcelle ZH n°145c de 17a94ca en faveur de la commune
 - > chemin rural n°106 ZH n°Dpi de 13a95ca et du ZH n°145d de 35ca en faveur de M. Olivier
 - > virage du chemin rural n°106 ZH n°DPj de 2a51ca en faveur de M. Lebreton
- Frais de notaire et géomètre répartis à part égale entre M. Olivier et la commune.
- 1€ le m², soit le reliquat de 1a13ca pour 113 € en faveur de M. Olivier.
- déclasser du domaine public les parcelles ZH n°Dpi, ZH n°145d et ZH n°DPj.
- ouvrir une enquête publique du 26 décembre 2017 au 16 janvier 2018, nommé un commissaire enquêteur et fixer 3 permanences.

Après délibération, le Conseil :

- accepte les propositions ci-dessus.
- nomme M. PABOEUF Patrick, conseiller municipal, commissaire enquêteur :
 - > les 3 dates fixés pour sa permanence sont le mercredi 27 décembre 2017 de 10h à 11h, le jeudi 4 janvier 2018 de 14h à 15h et le samedi 13 janvier 2018 de 10h à 11h.
 - > Le dossier reste consultable en mairie du 26 décembre 2017 au 16 janvier 2018,
 - > L'enquête sera annoncée également dans un journal local au mois de janvier 2018.

M. LEBRETON Angeli, conseiller municipal, n'a pas pris part au vote.

OBJET DE LA DELIBERATION :

VHBC - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil n'émet aucune observation à ce rapport.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/01/2018
Le Maire
Bernard TIREL